

Modalités d'inscription

Séjours Ski 2013 / 2014

« Pension complète »

Pour ces séjours, il n'y a pas de conditions de ressources, néanmoins, vous devez joindre votre avis de référence fiscale 2011. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au **15 novembre 2013**.

Nos tarifs sont valables que durant la période d'inscription indiquée sur notre site, selon les disponibilités. L'assurance annulation est optionnelle, selon les conditions spécifiques (maladies...) de l'assureur. Nous **vous conseillons** de souscrire directement une assurance auprès de notre partenaire **l'Européenne d'assurances voyages (de 30 euros par facture inférieure à 1 500€ ou 45€ en « tout sauf » par Famille).**

Votre séjour doit être **réglé intégralement** lors votre inscription. Il vous appartient de respecter le délai pour l'envoi de votre dossier accompagné des **pièces suivantes** :

- Fiche d'adhésion signée et le chèque d'adhésion
- Fiche de Réservation dûment remplie, et, comportant un numéro de téléphone mobile
- Votre règlement (celui-ci peut-être réglé en **deux chèques** de 50 % du montant total **avec votre dossier**, dont l'un sera encaissé à réception et l'autre sera remis au plus tard **le 15 novembre 2013, après cette date le séjour est à régler en totalité sauf dérogation accordée.**
- Fiche de renseignements
- Fiche modalités d'inscription dûment signée et avec la copie du dernier bulletin de salaire
- Copie de la pièce d'identité du réservataire et des enfants le cas échéant.
- Le cas échéant, la majoration de **50€ concernant les réservataires extérieurs** de la fonction publique.

Votre réservation sera définitive à réception de votre règlement et du dossier complet, aucun séjour ne pourra être réservé pour tout adhérent ayant un compte non soldé.

Seuls les dossiers complets seront acceptés dans la limite des places disponibles. **Les demandes incomplètes seront retournées 8 jours après réception.**

Votre règlement et votre dossier doit nous parvenir au plus tard 5 jours après notre accord. Il est strictement interdit de revendre nos séjours. Tous changements de noms ou transfert de la réservation à une tierce personne ne peut se faire sans notre approbation au préalable. Aucune inscription ne sera acceptée sans notre accord préalable par email. En cas de surséjour, nous vous proposerons une autre destination, et, en cas de refus de votre part, nous vous rembourserons la somme versée.

FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'un séjour l'**APASSI** retiendra les pourcentages de débits ci-après :

De l'acceptation Jusqu'à 45 jours avant le début du séjour	: 50 %
De 44 à 21 jours avant le début du séjour	: 75 %
<u>Moins de 21 jours avant le début du séjour</u>	: 100 %

Un carnet de séjour vous sera adressé par courrier électronique 10 jours avant le début du séjour.

Déclare avoir pris connaissance des tarifs figurant sur le site de l'APASSI ainsi que des conditions et des modalités d'inscription spécifiées ci-dessus.

Date : _____ **lu et approuvé » / Signature :** _____

Nom :

Prénom :

N° Adhérent :

Association pour la Promotion des Activités Sportives et Socioculturelles Interministérielle

Cité Administrative - Immeuble Préfecture - Boulevard de France 91 01 0 EVRY

SIRET : 502 352 834 000 1 9 - ☎ : 0970 406 486 - ☎ : 0826 38 78 60

Courriel : contact@apassi.fr - Site internet : www.apassi.fr